

## **Premier missile contre les retraites : l'âge-pivot relevé d'une année !**

Hier, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a annoncé le relèvement de l'âge-pivot de 64 à 65 ans, et de 61 à 62 ans pour le plan pénibilité. Le Comité de la caisse a été contraint de prendre cette mesure suite à la décision de la Chambre suisse des actuaires de baisser le taux technique applicable aux caisses de prévoyance. Cette mesure, qui doit encore être soumise à consultation d'une Assemblée des délégué-e-s de la CPEG au printemps prochain avant d'éventuellement entrer en vigueur en 2018, est précipitée et problématique à plusieurs titres :

- **Elle détériore les conditions de retraite du personnel** des services publics alors que des efforts très importants ont déjà été consentis par ce dernier à l'occasion de la fusion entre la CIA et la CEH,
- **Elle discrimine les femmes** en imposant *de facto* une réduction de rente de 5% pour celles qui partiront à l'âge AVS (64 ans),
- **Elle anticipe outrageusement le relèvement de l'âge de la retraite des femmes** en discussion aux chambres fédérale et contre lequel un référendum syndical sera inévitablement lancé.

De plus, cette décision ne suffira pas à absorber les effets de la baisse du taux technique. La CPEG annonce d'ores et déjà que si rien n'est fait en matière de financement, elle devra prendre d'autres mesures de réduction drastiques des rentes !

### **Le fond du problème : la recapitalisation**

Qu'on se le dise : avec des rendements de 4% sur le long terme, la CPEG n'est pas mal gérée. Le fond du problème vient avant tout de la LPP elle-même, fondée sur un principe de capitalisation dont le seul effet est d'engloutir des milliards de cotisations pour ne promettre que des baisses de rentes. Le problème vient ensuite de la décision de la droite au Parlement fédéral en 2010 de contraindre toutes les caisses de prévoyances publiques à atteindre à terme un taux de couverture de 80% minimum, alors que les caisses en système mixte de répartition-capitalisation comme la CIA et la CEH (et maintenant la CPEG) n'en n'ont nulle nécessité. Le problème vient enfin de cette même droite, qui prend au niveau fédéral des décisions qui coûtent inutilement des milliards, et qui n'en assument pas les conséquences au niveau cantonal en reportant l'essentiel de ce coût sur le personnel.

**Pour défendre ensemble nos retraites  
Toutes et tous à l'Assemblée  
du 17 novembre 2016  
20h, salle du Faubourg**

### **Petit lexique**

**Âge-pivot** : âge de départ à la retraite sans anticipation et donc sans réduction de rente

**Taux technique** : taux utilisé pour calculer les futurs rendements du capital. Si ce taux baisse, le capital d'arrivée sera moins élevé qu'attendu. Il faut donc augmenter le capital de départ pour obtenir le même capital attendu d'arrivée.

Ce taux est fixé par la Chambre suisse des actuaires. Il est plus pessimiste que les rendements réels de la CPEG, mais celle-ci ne peut légalement pas trop s'en éloigner.

### **Une autre solution est possible**

Le Comité de la CPEG ne dispose d'aucune marge de manœuvre : il est contraint par la loi de prendre tôt au tard des mesures sur le plan de prévoyance. Modifier la loi fédérale serait la meilleure solution. Mais compte tenu de la majorité UDC-PLR qui règne sur le Parlement fédéral, les chances sont inexistantes à court terme, preuve en est la direction exactement inverse dans laquelle va le plan Prévoyance vieillesse 2020.

Dès lors que le taux technique table sur des rendements plus bas, la seule solution réside dans l'augmentation du capital de base. Si l'Etat ne veut pas définitivement perdre son attractivité en laissant couler les rentes jusqu'au minimum LPP, **il doit recapitaliser la CPEG à hauteur de plusieurs milliards**. Impensable ? Incongru ? Pas du tout : l'augmentation du capital n'est pas une dépense courante, mais simplement un transfert comptable de patrimoine, que la CPEG ne dépensera d'ailleurs pas, puisque ces réserves obligatoires, nous l'avons dit, demeureront inutilisées. Plus besoin alors de réduire les prestations, et plus besoin non plus de payer autant de cotisations...

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ETAT  
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNE**

AGEEP – FAPCEGM/HEM – FAMCO – SEV – SIT – SPG – SSP – UCESG – UFAC – UPCP  
Case postale 1765 – 1227 Carouge – [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch)